

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28/05/2020 visée en Préfecture le 03/06/2020 ;
- Vu l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la décision du Maire en date du 01/01/2020, concluant à un marché sans publicité, ni mise en concurrence, pour la maintenance des progiciels ASTRE GF (logiciel de gestion financière de la collectivité) et ASTRE RH (logiciel de gestion des Ressources Humaines) avec la société INETUM (93400 SAINT-OUEN), anciennement société GFI PROGICIELS ;
- Considérant que les progiciels ASTRE nécessitent une base de données ORACLE dédiée, paramétrée spécifiquement ;
- Considérant que la version actuelle d'ORACLE 12c est obsolète depuis un an, et que les nouvelles versions d'ASTRE ne seront plus compatibles à partir de juin 2023 ;
- Considérant donc que l'installation de la nouvelle version d'ORACLE et sa sécurisation sont nécessaires au bon fonctionnement des progiciels ASTRE ;

• **DECIDONS**

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration en version 19c et la sécurisation du logiciel ORACLE, avec la société INETUM (93400 SAINT-OUEN).

Article 2 :

Le présent marché est conclu à compter de sa notification, pour une durée d'un an, et selon un montant global de 17 514,12 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2023 de la Ville.

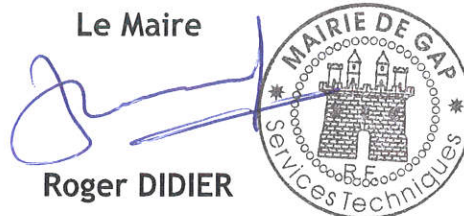
Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 JUIN 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 juin 2023
Publié ou notifié le : 28 juin 2023.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | D2023_06_294 |
| Objet : | Migration et sécurisation du logiciel ORACLE, version |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-06-27 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes individuels |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|---------|
| Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI-1-1_0.xml | text/xml | 883 o |
| Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12833.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 56.1 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 juin 2023 à 15h01min22s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 juin 2023 à 15h01min22s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 juin 2023 à 15h01min23s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 28 juin 2023 à 15h01min35s | Reçu par le MI le 2023-06-28 |

